

**République Française - Département du Lot
Commune de Grézels**

A_2026_47

**ARRÊTÉ
accordant une concession de terrain dans le cimetière de Saint-Jean**

Monsieur le maire de la commune de Grézels

Vu la demande présentée par *Monsieur Didier IBRE* habitant 712 impasse du Pech d'Estoumel à Grézels (Lot) dans le but d'obtenir une concession de terrain dans le cimetière communal de Saint-Jean afin d'y créer la sépulture de famille,

ARRÊTE :

Article 1 : Il est accordé, dans le cimetière communal, au nom du demandeur ci-dessus désigné et dans le but d'y fonder une sépulture familiale comme précisé, une concession trentenaire à compter du 9 avril 2021.

Dans le cimetière communal, la concession a une superficie de 2 mètres carrés et est numérotée 15.

Article 2 : Il s'agit : * - **de la création d'une nouvelle concession**

~~du renouvellement de la concession n°..... dans le cimetière communal....., concession accordée le et qui prend fin le~~

~~de la conversion de la concession accordée le et qui prend fin le~~

À Grézels, le 17 juin 2026
Monsieur le maire, Sébastien PEREZ



Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. le tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <https://www.telerecours.fr>